



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 septembre 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 août 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 septembre 2002

**Modification du pourcentage de titularisation d'un agent à temps
non complet au service des Ecoles, à compter du 1er septembre 2002**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Rodolphe CHALLET, Mme
Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, M. Robert
PLANTECOTE

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme
Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-
Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis
EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mlle Fabienne RAVENEAU donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

Excusés :

Adjoints :

M. Joël RENOUX

Conseillers :

Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2002

DELIBERATION D20020272

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 8 avril 2002, le conseil municipal a accepté, dans le cadre de l'application du protocole d'aménagement et réduction du temps de travail, d'augmenter la durée hebdomadaire du temps de travail des agents à temps non complet du service des Ecoles. Un agent avait cependant refusé cette augmentation de leur temps de travail pour conserver son pourcentage de titularisation.

Cet agent est revenu sur son choix et souhaite retrouver son horaire hebdomadaire initial en augmentant son pourcentage du temps complet.

En conséquence, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

SUPPRESSION DE POSTE

- 1 poste d'agent d'entretien/agent d'entretien qualifié à 65 % du temps complet

CREATION DE POSTE

- 1 poste d'agent d'entretien/agent d'entretien qualifié à 68 % du temps complet

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la création et suppression de poste ci-dessus défini avec effet du 1^{er} septembre 2002, date d'application du protocole Aménagement et Réduction du temps de travail de la Ville de Niort, les crédits correspondants sont inscrits au budget 2002.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)